

DECISION DU PRESIDENT N° 2021-037

MARCHES N°2019-023 ET 2019-024 « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU BARRAGE DU GUE GORAND » -  
RECONDUCTION N°2

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10,  
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 16,  
Vu la délibération du 24 avril 2014 modifiée portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau  
et au Président,  
Vu les marchés de services n°2019-023 «Lot 1: Entretien des espaces naturels sensibles », et n°2019-  
024 « Lot 2: Entretien des abords du Gué Gorand » passés sous la forme de marchés à bons de  
commande, conclus avec la Société ASFODEL notifiés le 16 mai 2019,  
Vu l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières,  
Vu les crédits inscrits au Budget,

DECIDE:

Article 1 : de reconduire pour une année, du 16 mai 2021 au 15 mai 2022, les marchés n°2019-023  
« Lot 1: Entretien des espaces naturels sensibles » et n°2019-024 « Lot 2: Entretien des abords du  
barrage du Gué Gorand » conclus avec la Société ASFODEL.

Article 3 : de signer la décision de reconduction des marchés et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Article 4 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil  
Communautaire lors de sa prochaine réunion,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **31 MARS 2021**
- de l'affichage le : **31 MARS 2021**
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le :

**31 MARS 2021**

Givrand, le 05 mars 2021,

Le Président,

François BLANCHET

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois  
à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de  
l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*